Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère Culture

CHSCT-M DU 11 AVRIL 2018
NOTE DE PRÉSENTATION
DESTINÉE AUX REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

☒ **Point inscrit à l'ordre du jour**

Point n° : 6

Présentation du projet de protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au ministère de la Culture

Pour information

Contexte

Sur le plan législatif, la démarche en faveur de l'égalité a été engagée en France il y a un peu plus d'un siècle : en 1907 la loi accorde aux femmes mariées la libre disposition de leur salaire. Il s'ensuit une longue chronologie des dispositions en faveur de l'égalité femmes-hommes marquée, en 1946, par l'inscription dans le préambule de la Constitution du principe de l'égalité entre les femmes et les hommes dans tous les domaines.

Si dès 1972**,** le principe de l'égalité de rémunération entre les femmes et les hommes est inscrit dans la loi, rappelé en 1983 par la loi Roudy sur l'égalité professionnelle, puis en 2006 par la loi sur l'égalité salariale entre les femmes et les hommes, l'application du principe d'égalité est à nouveau réaffirmée dans la loi du 4 août 2014 pour l'égalité réelle entre les femmes et les hommes.

Aussi, dans une démarche volontariste et afin de rendre très rapidement effective l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, le Président de la République a déclaré l'*Egalité* entre les *femmes* et les *hommes « grande cause nationale »* du quinquennat, dans son discours du 25 novembre 2017, journée dédiée à l'élimination de la violence à l'égard des femmes.

Le 8 mars 2018, le Premier ministre a présidé un Comité interministériel Égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au cours duquel chaque ministre a présenté les chantiers prioritaires à engager dans son champ de compétence.

Le ministère de la Culture s'inscrit dans l'ensemble de cette démarche, qu'il a engagée depuis plusieurs années en mettant en place des dispositifs internes (*désignation d'une haute fonctionnaire à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes, élaboration d'une feuille de route égalité [2018-2022 pour la dernière], Observatoire de l'égalité dans la culture et la communication, premier rapport de situation comparée sur l'exercice 2016, comité ministériel pour l'égalité entre les femmes et les hommes dans la culture et la communication, obtention des labels diversité et égalité en octobre 2017*) et après l'ouverture, depuis le 1er mars 2017, des négociations avec les organisations syndicales autour du projet de protocole d'accord relatif à l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes au ministère de la Culture, déclinant et actualisant le Protocole d'accord du 8 mars 2013 signé par la DGAFP et les partenaires sociaux, et articulant celui-ci avec les orientations de la feuille de route Égalité.

Le Protocole d'accord signé par la DGAFP en 2013 est en cours de renégociation.

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère Culture

CHSCT-M DU 11 AVRIL 2018
NOTE DE PRÉSENTATION
DESTINÉE AUX REPRÉSENTANTS DU PERSONNEL

Evolution / État d'avancement

Le premier cycle de négociation a été entamé le 1er mars 2017.
Un calendrier de travail a été déterminé avec 10 réunions programmées : 24 avril, 16 mai, 9 juin, 3 juillet, 22 septembre, 16 octobre 2017, 19 et 31 janvier, 7 et 28 mars 2018.

État d'avancement :

Les quatre axes du projet de protocole portent sur :
- Axe 1 : « Le dialogue social, élément structurant pour parvenir à l'égalité professionnelle »
- Axe 2 : « Rendre effective l'égalité entre les femmes et les hommes dans les rémunérations et les parcours professionnels de la Fonction publique »
- Axe 3 « Pour une meilleure articulation entre vie professionnelle et vie personnelle »
- Axe 4 « Prévenir toutes les violences faites aux agents sur leur lieu de travail et lutter contre le harcèlement sexuel »

Ces quatre axes ont fait l'objet d'échanges lors des réunions avec les organisations syndicales. Certains points sont en cours de validation.

Calendrier / Prochaines échéances

Dix réunions avec les organisations syndicales ont déjà eu lieu depuis avril 2017.
Des réunions de finalisation de la rédaction du projet de protocole et portant sur l'examen du plan d'actions seront programmées en avril et mai 2018.
Après validation du projet par le Cabinet de la ministre, la signature pourrait intervenir en juin 2018.

Liste des documents communiqués

- Le projet de protocole en cours de rédaction